



Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

P

P R E S S E
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 28.01.2011

Edito

SARKOZY dans le Cher : Accueillons-le !

Le mardi 1^{er} Février, la tranquille ville de St-Amand va se retrouver assiégée par des dizaines et des dizaines de gardes mobiles, policiers et barbouzes en tous genres afin que la venue de notre « cher » (couteux) Président Nicolas Sarkozy puisse se dérouler dans la plus grande quiétude.

Chacun sait que les salariés et les citoyens de ce département sont de grands agitateurs et de puissants révolutionnaires. Il est donc nécessaire qu'un tel développement sécuritaire soit mis en place pour la journée. Rappelons sa visite à Bourges.

Comme si la réforme austère sur les retraites n'apparaissait pas comme une régression sociale d'une violence extrême, il vient dans la capitale du Boischaud expliquer à l'association des Maires du Cher le bien-fondé du saccage des collectivités territoriales, sur invitation de son président, le très UMPiste sénateur Pointereau.

Les fervents défenseurs du libéralisme et nous en connaissons beaucoup, nous diront que cette transformation est indispensable. Pour la CGT, toutes décisions qui met en danger la solidarité, les services publics de proximité, qui remet en cause les lieux de décisions au plus près des salariés et des citoyens seront combattus sans relâche.

La fin de la taxe professionnelle est l'exemple du désengagement du capital dans la vie locale des populations, surtout pour les départements ruraux.

SNCF, La Poste, Hôpital Public : trois lieux indispensables pour notre territoire et pourtant menacés suite aux différentes lois antisociales proposées par le Medef.

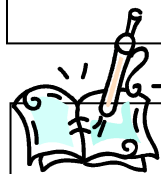
Loi HPST dite Bachelot pour l'Hôpital George Sand où la Direction veut supprimer les gardes de nuit à Chezal Benoit et Dun s/Auron. Privatisation de La Poste qui réduit les horaires d'ouvertures et la qualité de service. Projets de fusions ou de fermetures de Bureaux qui cassent le lien social dans nos campagnes. Des réorganisations sur la Gare de Mehun et la menace sur la ligne Paris-Montluçon via St-Amand sur laquelle la Direction de la SNCF va d'annonces en communiqués aussi mensongers les uns que les autres. Pourquoi tant d'inquiétudes et de pessimismes ? Le grand serviteur du patronat et du monde de l'argent sera là pour donner une leçon de pédagogie à tous ceux de son camp et autres. A eux de porter la parole du Chef !

Camarades, nous devons créer le rapport de force pour que la peur du lendemain passe dans le camp du capital. La classe ouvrière n'est pas là pour souffrir, nous devons réagir.

Sébastien MARTINEAU

Sommaire :

Edito : Venue de Sarkozy à St-Amand Montrond.
P 2 & 3 : Groupe Nexter (Giat Industries)
P 4 : Négociations Salariales dans la Métallurgie
P 5 : Elections Professionnelles à Carrefour Bourges.
P 6 : Informations du Collectif Crédit Agricole.
P 7 : Communiqué INDECOSA sur le Médiateur.
P 8 : Lettre à Bernard Thibault
Chronique juridique : fractionnement des congés payés.



AGENDA

**DEBATS sur le Schéma Régional
du développement durable du territoire
AUBIGNY-SUR-NERE** – Salle des Fêtes
JEUDI 3 FEVRIER à 18 heures
BOURGES - Salle des Fêtes Chancellerie
LUNDI 14 FEVRIER à 18 heures

**Mardi 1^{er} Février
SARKOZY à St-Amand**
(Pour toutes infos, téléphonez à l'UD
ou les Unions Locales)

**STAGE NIVEAU 2 2^{ème} partie
du 7 au 11 Mars 2011**



LES GRANDES MANŒUVRES DANS LE DOS DES SALARIES ?

L'ancien PDG du Groupe , «l'ineffable VIGNERON», aujourd'hui PDG de THALES, qui a marqué son passage chez GIAT Industries par la suppression de 60 % des effectifs, aurait présenté au comité stratégique de THALES, son intention d'entrer au capital de Nexter à hauteur de 25 %, en attendant une prise de contrôle lors de la privatisation du Groupe. La presse fait état d'une présentation de cette stratégie au Conseil d'Administration de THALES, ce mardi.

La Direction générale de Nexter s'est empressée de sortir un communiqué pour tenter d'apaiser les vives inquiétudes suscitées chez les salariés.

Les décisions ne sont sans doute pas aussi imminentes que le laisse entendre la presse. La volonté d'aller à des alliances n'a jamais été cachée par les PDG du Groupe GIAT, sans que jamais une stratégie claire ne nous soit présentée. Ce qui se joue dans le dos des salariés fait peser de lourdes menaces sur des milliers d'emplois dans les Groupes concernés. THALES et NEXTER ne sont pas les seuls concernés, le Groupe AB Volvo, par sa filiale Renault Trucks, s'organise avec le but avoué de participer ainsi à la consolidation de l'armement terrestre au travers d'alliances avec ... NEXTER et PANHARD.

Dans ce contexte, le communiqué de la Direction Générale, n'est vraiment pas de nature à rassurer les salariés. Loin s'en faut ! Elle connaît maintenant des discussions qu'elle a toujours niées lorsque les représentants du personnel l'interrogeaient sur cette question. Et nous demanderons au PDG le 16, lors du conseil de GIAT Industries de consacrer un peu moins de temps aux chiffres et un peu plus à la présentation de sa stratégie, s'il en a une.

Or, ces annonces tombent au moment où le budget de la défense Nationale, en discussion au Parlement, connaît des coupes sombres dans le secteur terrestre particulièrement. Le parlement va entériner le report et l'étalement de programmes majeurs pour nous et pour l'armée de terre (SCORPION, VBMR, EBRC, CAESAR) et laisser planer une grave menace sur le secteur munitionnaire dont l'existence même pourrait être menacée.

Le groupe Nexter pourrait payer très cher les orientations budgétaires 2011.

D'autant que la stratégie tournée vers l'Export, présentée l'an dernier par le PDG, et impulsée par le Ministre MORIN, a montré toutes ses limites. Les échecs des contrats Espagne, Suède, entre autres en sont une nouvelle preuve. Les restrictions budgétaires dues à la crise sont une des raisons, mais pas la seule. L'absence de stratégie sur ce sujet depuis 20 ans, nous a conduits à avoir des actions opportunistes sans lendemain dans un domaine où la relation avec le client s'inscrit dans la durée. Les contrats d'armement ne répondent pas aux critères ordinaires du commerce. Le poids politique, les influences stratégiques mais aussi, les commissions plus ou moins occultes en font partie, l'actualité nous le rappelle.

Poussés par une volonté politique d'accélérer la construction d'une Europe de la défense, et sensibles aux excellents résultats de Nexter, découlant des commandes prises ces dernières années, il n'est donc pas étonnant de voir certains se manifester pour tenter de récupérer les compétences encore présentes dans le Groupe, la marque, le parc en service et donc les marchés de MCO qui peuvent être une source de rentabilité à long terme.

Tout ça sent beaucoup l'argent nous direz-vous ! Mais les salariés dans tout ça !

Il y a fort à parier que dès les opérations juridiques diverses réalisées, ils se mettront immédiatement autour d'une table pour nous expliquer que conserver autant de Centres, autant de bureaux d'Etudes, autant d'ateliers de montage et d'intégration, bref autant de personnels n'est pas compatible avec les exigences de la compétitivité, et surtout pas compatible de la rentabilité attendue par les actionnaires.

Cela porte le nom de restructuration ! **Ceux qui ont vécu les rachats de Mécanique Creusot Loire, de Manurhin Cusset s'en rappellent certainement.** Leur rachat par GIAT, c'était toujours pour mieux les développer, jusqu'au jour de l'annonce de la fermeture !

Alors, information ou intox, nous devons faire savoir à nos dirigeants et à ceux qui voudraient le devenir, que nous ne sommes pas décidés à nous laisser balloter au gré des opérations capitalistes. Nous ne serons pas les victimes d'une partie de Monopoly animée par la seule recherche de la rentabilité à court terme.

Nous devons rappeler à l'Etat, notre actionnaire unique, notre refus de voir privatiser notre Groupe ! Nous devons lui rappeler le rôle qui est le nôtre au service d'une défense nationale et de la souveraineté de la Nation.

Si ces mots n'ont plus de signification pour ceux qui jouent la vie de millions de gens à la corbeille de la Bourse, pour la CGT cela représente encore beaucoup, car **sans indépendance et sans souveraineté, il n'y a pas de liberté !**

Nous ne cesserons jamais de le dire : Les armes ne sont pas des marchandises comme les autres et leur fabrication comme leur commerce doivent s'émanciper des lois du marché et des règles purement financières.

La CGT demande audience au Ministre de la Défense

La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat et la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie viennent de demander audience au Ministre de la Défense avec des représentants des salariés de Nexter, Thales, Sagem, RTD. La CGT porte des propositions pour conforter le secteur de la défense, pour garantir et développer nos atouts industriels et répondre aussi à d'autres besoins que ceux qui sont spécifiques de l'armement.

On ne peut un jour, dénoncer la désindustrialisation de notre pays et le lendemain souscrire à des opérations capitalistes qui se traduiraient par des milliers de suppressions d'emplois industriels.

L'argent existe pour porter de nouveaux projets. Et cet argent est celui des industries de défense. **Avec 8,16 milliards d'euros de prises de commandes à l'Export en 2009, un chiffre supérieur de 22 % à celui de l'année précédente et jamais atteint depuis 2000,** la France conforte sa 4^{ème} position au rang des exportateurs d'armes.

**Alors cet argent, sera-t-il mis au service de l'emploi,
du progrès social et du développement industriel
ou utilisé pour casser ce qui reste encore d'industrie dans ce pays ?**

Négociations Annuelles Salaires 2011

Les revendications de la CGT :

Nos revendications sont exprimées au lendemain d'un mouvement social de grande ampleur pour le retrait de la contre-réforme des retraites auquel a participé en nombre les salariés de la Métallurgie du Cher à l'appel de l'intersyndicale ... ce sur fond de conflits sur les salaires, l'emploi et des conditions de travail et de vie aggravées par le refus patronal et gouvernemental de la prise en compte de la pénibilité.

La mise en place par Renault d'un dispositif de départ anticipé à la Retraite avec 15 ans de travail posté payé à 75 % démontre dans la réalité de l'entreprise combien cette loi imposée au mépris de l'opinion majoritaire, des salariés et leurs syndicats, est inapplicable parce qu'insupportable socialement autant qu'économiquement contre produite.

Pour la CGT, ce n'est pas en faisant payer aux salariés la dette fiscale et sociale laissées à l'Etat par des profits qui reconstruisent la bulle financière, qu'on peut sortir de la crise et créer de l'emploi, mais par une relance de l'économie en s'attaquant aux causes de la crise : les bas salaires, avec des travailleurs pauvres, la baisse du pouvoir d'achat et de la protection sociale de ceux qui produisent les richesses.

La question du partage des richesses, fruits du travail, est incontournable, par l'augmentation générale des salaires pour le pouvoir d'achat, les gains de productivité, la reconnaissance des qualifications professionnelles, les investissements humains et matériels et un moratoire sur les projets de désindustrialisation et licenciements.

Le maintien de la Convention Collective territoriale et la construction d'une Convention Collective Nationale avec une grille unique demeure le socle revendicatif de la CGT.

Salaires :

GRE :

- Une grille des salaires qui démarre effectivement au SMIC hors primes annualisées (sur la base de la revalorisation au 1^{er} janvier).
- Fusion des coefficients 140 et 145 dans le coefficient 155 et passage au coefficient 170 après 6 mois.

- Augmentation de la GRE de 10 % prenant en compte l'inflation, les gains de productivité réalisés, le rattrapage du pouvoir d'achat perdu et la reconnaissance des qualifications permettant un réel déroulement de carrière, notamment par une formation réellement qualifiante, dont le CQPM.
- Une grille de six niveaux minimum avec deux échelons par niveau.

Valeur du point :

- Unique : fixé à 7 Euros, revendication nationale.

Evolution de carrière :

- Changement de coefficient tous les cinq ans.
- Premier Coefficient 155 avec formation permettant l'accès au coefficient 170 en six mois.

Prime d'ancienneté :

- Calculée sur le salaire réel : 1 % par année, jusqu'à fin de carrière, prenant en compte les années effectuées dans les entreprises de la profession.

Prime de panier :

- Versée aux travailleurs effectuant au moins 3 heures de travail entre 21 h et 6 h ou ayant effectué 7 h de jour, prolongeant au moins 1 h après 21 h.
- Son montant égal à 1 h 30 du SMIC quelle que soit la qualification du salarié.

Temps de pose :

- 0 h 30 pour le travail posté.

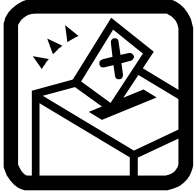
Conditions de travail :

- Reconnaissance de la pénibilité permettant à ceux qui le souhaitent de partir à 55 ans pour avoir travaillé sur chaîne, travail posté, travaux pénibles.
- Permettre à celles et ceux qui ont atteints 37,5 ans de versement de partir en retraite pleine et entière.
- Permettre à celles et ceux qui sont exposés à des produits toxiques (amiante, éther de glycol, etc...) de partir à 50 ans.
- Mise en place du dispositif de départ anticipé à la retraite avec le principe un départ en retraite, une embauche de jeune en CDI.

Aide au transport :

- Financement des cartes d'abonnement transport en commun.
- Aide au transport par voiture aux frais réels.

-o-o-o-o-o-o-o-



RESULTATS des ELECTIONS PROFESSIONNELLES CGT CARREFOUR BOURGES

DELEGUES DU PERSONNEL

Nombre d'inscrits : 297
Nombre de votants : 228

DP Titulaires :

Suffrages exprimées : 214

Mme ROUSSILLO Marie-Thérèse (Ninette)
Mme DELIGNE Corinne
Mr ROY Pascal

CGT : 91 voix (42,52 %) 3 sièges
FO : 57 voix (26,63 %) 1 siège
CFDT : 66 voix (30,84 %) 2 sièges

DP Suppléants :

Suffrages exprimés : 213

Mme CHRAIEF Géraldine
Mme ROYER Cécilia
Melle NOËL Aurélie

CGT : 104 voix (42,82 %) 3 sièges
FO : 50 voix (23,47 %) 1 siège
CFDT : 59 voix (27,69 %) 2 sièges

MEMBRES au COMITE D'ETABLISSEMENT

Nombre d'inscrits : 297
Nombre de votants : 228

DP Titulaires :

Suffrages exprimées : 213

Mr ROY Pascal
Mr FAURE André (Tom)

CGT : 106 voix (49,76 %) 2 sièges
FO : 39 voix (18,30 %) 1 siège
CFDT : 68 voix (31,92 %) 1 siège

DP Suppléants :

Suffrages exprimés : 214

Mlle NOËL aurélie
Mme TORRES Laurence

CGT : 108 voix (50,46 %) 2 sièges
FO : 57 voix (26,63 %) 1 siège
CFDT : 49 voix (22,89 %) 1 siège

La justice condamne le Crédit Agricole de Normandie pour discrimination syndicale à l'encontre d'un Délégué Syndical CGT

Victoire de la pugnacité et de l'engagement contre le harcèlement judiciaire engagé par le Crédit Agricole pour faire taire une parole qui dérange.

4 ans de lutte, de doutes, d'incertitudes pour faire enfin reconnaître par la justice la discrimination professionnelle dont il a fait l'objet au seul prétexte de son activité syndicale. Voilà le combat qu'a mené ce défenseur des salariés au nom de l'engagement qui est le sien et pour que cette victoire serve à tous les militants qui entendent lutter contre l'oppression patronale et les injustices qui s'ensuivent.

Saluons comme il se doit cette **victoire**. Celle-ci est d'autant plus savoureuse que le combat a été long et rude. Après un premier renvoi de procédure, le délégué syndical fait appel du jugement. La Cour d'Appel de CAEN, en avril 2008, condamne le Crédit Agricole de Normandie à lui verser 100 000 € au titre du préjudice causé par la discrimination subie du fait de son activité syndicale. Le Crédit Agricole tente un pourvoi en cassation. **La Cour de Cassation confirme, en septembre 2009, la condamnation du Crédit Agricole infligée par la Cour d'Appel.**

Pourtant le Crédit Agricole ne renonce pas, exerçant par là un véritable harcèlement judiciaire, il décide d'engager une procédure auprès des prud'hommes pour invalider les jugements prononcés par la Cour d'Appel et la Cour de Cassation.

Ainsi en Novembre 2010, le juge confirme les jugements de la Cour d'Appel et de la Cour de Cassation et condamne le Crédit Agricole. Le Crédit Agricole de Normandie renonce enfin à faire appel et sa condamnation pour **discrimination syndicale anti-CGT devient ainsi définitive.**

**LE CREDIT AGRICOLE SE CROIT TOUT PUISSANT ET AU DESSUS DES LOIS ?
IL EST DEFINITIVEMENT CONDAMNE A VERSER UNE INDEMNITE DE 100 000 EUROS !**

Alors que nous notons une recrudescence de mesures d'intimidation engagées à l'encontre des délégués et militants CGT tant au Crédit Agricole que dans d'autres entreprises, nous devons nous appuyer sur cet exemple pour porter devant la justice les discriminations et harcèlements dont les représentants CGT font l'objet.

Le syndicalisme et l'expression syndicale sont des droits, inscrits dans la loi et la constitution. Nous devons tout faire pour qu'ils soient respectés.

Tous ensemble faisons respecter nos droits dans l'entreprise.

PS: Les frais engagés par le Crédit Agricole ont peut-être dépassé le montant de l'indemnisation versée, ce qui laisse perplexe en matière de gestion et ne manque pas d'interroger sur l'attitude des dirigeants du CA à l'encontre d'un syndicalisme de lutte et d'une parole dérangeante.

-0-0-0-0-0-



Communiqué de presse

Prise en charge des victimes du Mediator : Ne pas confondre fonds d'indemnisation et compensation financière !

Alors que les chiffres des victimes du Mediator n'en finissent pas de grimper, le Ministre de la santé a proposé dernièrement la création d'un fonds d'indemnisation des victimes.

INDECOSA-CGT exige du gouvernement la prise en compte de ces recommandations :

Sur le plan juridique, INDECOSA-CGT refuse catégoriquement toute idée d'une annulation de la notion de faute par la mise en place d'un fonds d'indemnisation. Il ne faut pas laisser croire à l'industrie du médicament qu'elle peut par ce biais, éviter les poursuites. Nous demandons de nouveau la mise en place d'une action de groupe notamment pour les produits de santé.

En ce qui concerne le financement, nous refusons également que ce soit les contribuables et les assurés sociaux qui payent. Le laboratoire incriminé doit assumer sa responsabilité en indemnisant les victimes et leurs familles.

Prenons garde à ce que les victimes ne se sentent pas exclues de la procédure contre le laboratoire pharmaceutique. Selon toute vraisemblance, le litige ne se situerait plus entre les plaignants et l'entreprise, mais bien entre ce dernier et le fonds.

Il faut éviter que les victimes soient chargées de fournir seules les éléments permettant au fonds d'indemnisation de s'assurer que l'origine du dommage subi, provient bien du Mediator. Il s'agit de clarifier les procédures et de s'en remettre aux organismes officiels comme l'assurance maladie ou les pouvoirs publics.

Pour la gestion du fonds proprement dit, nous demandons la création d'une commission de contrôle incluant des associations de malades, de consommateurs, de parlementaires et des partenaires sociaux.

Montreuil, le 21 janvier 2011



Bourges, le 19 Janvier 2011

Bernard THIBAUT
Secrétaire Général de la CGT

Cher Camarade,

Après trois réunions MEDEF-SYNDICATS, l'on constate que le Patronat campe sur ses positions, positions qui collent comme un gant à la « réforme » du régime de base des retraites et qu'il n'a pas l'intention de prendre en compte les revendications de notre organisation syndicale.

Aussi, l'UD-CGT du Cher et son USR, réunies ce jour, approuvent l'analyse faite dans la déclaration confédérale du 6 janvier qui se termine par : « *compte tenu de l'attitude du MEDEF lors de cette troisième réunion, il apparaît qu'une intervention vigoureuse des salariés est indispensable, faute de celle-ci, la situation pourrait devenir compliquée avec un débouché des négociations entérinant une nouvelle baisse des pensions* ».

Le temps presse car les réunions de « négociations » programmées sont le 26 janvier, 1^{er} février et 24 février, auxquelles il faut ajouter la réunion des conseils d'administration ARRCO et AGIRC qui décidera de la valeur du prix d'achat du point et de la valeur de service.

Aussi, mais le bureau confédéral a sûrement déjà pris des initiatives allant dans le sens de favoriser l'intervention des salariés et retraités, il nous paraît indispensable que la confédération, les fédérations et UFR du secteur privé en particulier décident d'une proposition d'action nationale décentralisée avec rassemblement dans les départements devant les sièges du MEDEF, proposition à faire aux autres organisations syndicales. Si elles ne répondent pas favorablement, la CGT devra aller seule à l'action.

Dans l'attente d'initiative pour cette action indispensable,
Reçois, Cher Camarade, nos fraternelles salutations.

CGT du Cher

USR-CGT du Cher

■ Chronique juridique

DROIT à CONGES SUPPLEMENTAIRE EN CAS DE FRACTIONNEMENT

Le droit à des jours de congés supplémentaires naît du seul fait du fractionnement, que ce soit le salarié ou l'employeur qui en ait pris l'initiative. En conséquence, les juges n'ont pas à exiger du salarié qu'il rapporte la preuve que le fractionnement a été imposé par l'employeur (Cass. Soc. 28 oct. 2009, n° 08-41630, Sté du Mas de la Cappe).

Cet arrêt est l'occasion de rappeler que l'article L 3141-19 du Code du Travail prévoit que lorsque le congé payé principal (hormis la cinquième semaine) est fractionné, une portion d'au moins douze jours ouvrables continus est attribuée pendant la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Les jours restant dus peuvent être accordés en une ou plusieurs fois en dehors de cette période. Et il est attribué deux jours ouvrables de congé supplémentaire lorsque le nombre de jours de congé pris en dehors de cette période est au moins égal à six et un seul lorsque ce nombre est compris entre trois et cinq jours. Les jours de congé principal dus en plus de vingt-quatre jours ouvrables ne sont pas pris en compte pour l'ouverture du droit à ce supplément. Des dérogations peuvent éventuellement être apportées aux dispositions de cet article, soit après accord individuel du salarié, soit par convention ou accord d'entreprise ou d'établissement.

-0-